

**Décision DEC111137DR07  
portant nomination  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de  
sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Ecole Normale Supérieure de Lyon le 01/01/2003 portant création de l'unité mixte de recherche dont l'intitulé est **Laboratoire de chimie, UMR n°5182** ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant **Mme ANDRAUD Marie-Chantal** directrice de l'unité de recherche **UMR n°5182** ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13/05/11

Considérant que **Mlle Sandrine DENIS-QUANQUIN** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le **CNRS Rhône-Auvergne** les 21 et 22 mars 2011 et du 18 au 20 avril 2011.

Article 1

**Mlle Sandrine DENIS-QUANQUIN, ingénieur d'étude** est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS **UMR n°5182**, à compter du 01/01/2011

**Mlle Sandrine DENIS-QUANQUIN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

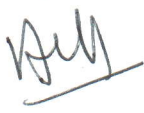
Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **Mlle Sandrine DENIS-QUANQUIN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 19/05/2011  
Le directeur de l'unité

Signature :



Visa du chef d'établissement partenaire

Signature :

Le Directeur Général

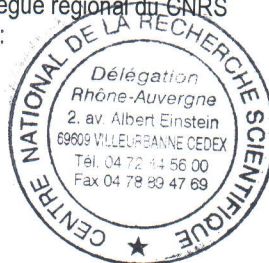


Marie FARON

Visa du délégué régional du CNRS

Signature :

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne



Délégation  
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex  
T 04 72 44 56 00  
F 04 78 89 47 69